

## **Cours de formation pour installateurs de paratonnerres**

Du fait de leur complexité, l'application des normes, principes et directives régissant les installations de protection contre la foudre, représente des difficultés importantes. C'est la raison pour laquelle, en collaboration avec les instances concernées des autres cantons romands, l'ECAB Fribourg organise des cours de formation pour les installateurs de paratonnerres.

Ces cours sont dispensés chaque année et se fondent sur:

- les principes SNR 464022 « système de protection contre la foudre »
- la directive de protection incendie AEA1 22-15
- la norme sur les installations électriques à basse tension NIBT (SN 411000)
- les principes SNR 464113 « Terres de fondation »
- la directive pour la protection contre la corrosion C2 de la SGK
- les directives techniques complémentaires des Etablissements cantonaux d'assurance incendie romands

### **Cours de base et examen (3 jours)**

Il s'adresse aux personnes qui n'ont jamais suivi de cours de formation dispensés par notre Etablissement. La réussite de l'examen permet l'obtention de l'autorisation d'installer des paratonnerres dans les cantons de Fribourg, Jura, Neuchâtel et Vaud. L'attestation délivrée à l'issue de l'examen du cours de formation de base est également reconnue dans les cantons de Genève et du Valais. La formation de base comprend la protection extérieure, intérieure et celle des équipements techniques.

### **Formation continue (0.5 jour)**

Les normes, les directives et les techniques d'installation évoluent avec le temps. La formation continue permet de maintenir ses connaissances à l'état actuel de la technique. Il s'adresse aux personnes qui ont déjà participé au cours de base, réussi l'examen et qui ont suivi tous les cours de formation continue depuis le cours de base.

Selon la législation cantonale, le suivi régulier de la formation continue peut être une condition au renouvellement de l'autorisation d'installer.

### **Inscription et infos**

Vous pouvez vous inscrire aux formations au moyen du bulletin d'inscription en ligne:

[www.ecab.ch](http://www.ecab.ch) → Onglet Prévention → Rubrique **Paratonnerres – Parafoudres**.

Le nombre de participants à une formation est limité !

Pour toute question, veuillez vous adresser à notre secrétariat:

[prevention@ecab.ch](mailto:prevention@ecab.ch) ou 026 305 92 35